

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

13

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 septembre 2014



**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. MILLOT  
**Secrétaire** : Mme FERRIERE  
**Membres présents** : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - M. REBSAMEN - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. GRANDGUILLAUME - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. BARD - M. BORDAT - M. ROZOY - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - Mme TCHURUKDICHIAN - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN  
**Membres excusés** : M. MASSON (pouvoir MME ZIVKOVIC) - Mme TROUWBORST (pouvoir MME CHEVALIER) - M. LOVICHY (pouvoir M. DESEILLE) - M. HOUPERT (pouvoir M. CHEVALIER)

### OBJET DE LA DELIBERATION

#### **Zone d'Aménagement Concerté Ecopôle Valmy - Désaffectation des chemins ruraux n<sup>os</sup> 12 et 15 - Cession à la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise**

Monsieur Pribetich au nom de la commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 24 juin 2010, le Conseil de la Communauté de l'agglomération dijonnaise a décidé de confier à la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD), la réalisation de l'opération d'aménagement du territoire "Grand Nord" compris entre le parc de la Toison d'Or et la limite communale nord de Dijon. En vue de l'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté Ecopôle Valmy, dont le dossier de réalisation a été approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 27 juin 2013, la SPLAAD sollicite l'acquisition sur la Ville des chemins ruraux n<sup>o</sup> 12 et 15 compris dans ce périmètre.

Par délibération du 12 mai dernier, le Conseil Municipal a décidé d'engager les formalités administratives préalables à la désaffectation des chemins ruraux n<sup>os</sup> 12 et 15 compris dans le périmètre de cette zone, représentant une superficie respective de 600 m<sup>2</sup> et 1 685 m<sup>2</sup>, préalablement à leur cession.

Au cours de l'enquête publique, qui s'est déroulée du 10 au 24 juin 2014 inclus, aucune observation n'a été consignée au registre d'enquête, ni formulée au commissaire-enquêteur, qui a émis un avis favorable.

Il est donc proposé de décider la désaffectation des chemins ruraux n<sup>os</sup> 12 et 15, compris dans le périmètre de cette zone, d'une superficie respective d'environ 600 m<sup>2</sup> et 1 685 m<sup>2</sup>, et leur cession à la SPLAAD, moyennant la somme symbolique de 5 €.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider la désaffectation des chemins ruraux n<sup>os</sup> 12 et 15 compris dans le périmètre de la Zone d'Aménagement Concerté Ecopôle Valmy, représentant une superficie respective d'environ 600 m<sup>2</sup> et 1 685 m<sup>2</sup>, tels que représentés sur le plan joint au rapport ;

2 - décider la cession de ces emprises foncières à la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise représentée par Monsieur Thierry Coursin, Directeur - 8, rue Marcel Dassault - 21079 Dijon cedex, moyennant la somme symbolique de 5 € ;

3- dire qu'il sera procédé à cette cession par acte administratif ;

4 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions et autoriser Monsieur le Trésorier Municipal à percevoir le produit de la vente.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**